

Sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2019, les membres du conseil municipal se sont réunis le 3 octobre 2019 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Marie-Odile DEFRERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

ABSENTS EXCUSES : Laure DARRE (pouvoir à Claude VINCENT), Robert LAURAIN

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre PRETOT

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation dernier conseil municipal du 3 octobre 2019

Celui-ci est approuvé à l'unanimité ainsi que les délibérations qui s'y rapportent.

Point n°2 : Cession de deux logements d'Epinal Habitat

Deux logements rue de la Gare appartenant à Epinal Habitat sont mis en vente et l'avis est demandé à la Commune. Un avis favorable est émis à condition qu'au regard du règlement du SCOT des Vosges Centrales, la commune ne soit pas pénalisée par les 20% de logements sociaux qui s'applique aux communes de plus de 1000 habitants.

Point n°3 : Adhésion aux conventions de participation « Prévoyance » et « Santé » du Centre de Gestion des Vosges

Le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer les conventions de participation « Prévoyance » et « Santé » pour les risques des agents de la collectivité. Ces conventions prendront effet le 01/01/2020 pour se terminer le 31/12/2025.

Point n°4 : Emplacements publicitaires

La taxe locale sur les publicités extérieures instaurée par la commune est révisée chaque année sur l'indice des prix à la consommation hors tabac. Cette année l'indice s'élève à +1.6% (source INSEE). Le tarif est fixé à 16,00 €/m². Ce qui est accepté à l'unanimité du Conseil Municipal.

Point n°5 : Coupes de bois – exercice 2020

Le Conseil Municipal est appelé à se positionner sur la proposition de l'ONF quant aux coupes de bois et travaux forestiers pour l'année 2020. Les travaux se situent parcelles 14, 28, 31 et 37.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de suivre les propositions de l'ONF quant aux produits des coupes des parcelles susmentionnées figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2020 et les chablis éventuels des parcelles diverses.

Point n°6 : Transfert de la compétence assainissement à la CAE

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer et à approuver le procès-verbal de transfert de la compétence assainissement à la CAE, d'approuver la mise à disposition des équipements transférés et de préciser que cette mise à disposition sera constatée dans la comptabilité du receveur.

Le Maire est autorisé à la majorité (sauf Maurice JEROME qui s'abstient), à signer le procès-verbal de transfert.

Point n°7 : Dissolution du budget annexe EAU

La compétence EAU est transférée à la CAE à compter du 01/01/2020 (article L.5211-41-3 du CGCT et Loi Notre).

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du budget annexe EAU au 31/12/2019 et son intégration dans le budget principal de la commune.

Cette dissolution a pour conséquence la suppression du budget annexe eau et la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation.

Point n°8 : Proposition achat de terrain

Un propriétaire d'un terrain rue de Mirecourt propose la vente de la parcelle à la commune. Dans le PLU, cette parcelle est considérée comme une réserve pour cette dernière. Une proposition financière a été faite par le propriétaire puis contredite par la Commune. A suivre !

Point n°9 : Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable rue des Sapins

Le Conseil Départemental n'a plus les crédits nécessaires à la subvention pour les travaux prévus. Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux quand même du fait de l'offre tarifaire basse par rapport aux prévisions.

Informations et questions diverses

Centenaire de Vosgelis : pour célébrer l'événement, l'organisme propose la plantation d'un arbre dans les communes où des logements sont implantés. Pour Darnieulles, ce sera un cèdre du côté de la Place de la Fête.

Bulletin municipal : réunion le 9 octobre 2019 à 18h

Maison polyvalente : le conseil municipal souhaite récupérer la petite salle de catéchisme qui n'est plus utilisée par la paroisse et un courrier dans ce sens sera envoyé à cette dernière.

Machine à pain : la boulangerie de Chaumousey propose l'installation du matériel sur Darnieulles. Il est décidé de proposer l'installation près des ateliers communaux.

Vélo à assistance électrique : trois personnes ont reçu une aide financière de la CAE pour l'acquisition des vélos pour un montant total de 532,00 €.

Travaux de réhabilitation d'une maison : une personne a reçu une aide financière de l'ANAH, de la CAE et de la Région pour un montant total de 2.945,00 €.

Courrier : un habitant de Montréal souhaite obtenir une photo de Mr le Maire pour l'offrir à son épouse qui a vécu une partie de son enfance à Darnieulles.

Téléthon : la salle des fêtes sera occupée pour l'organisation de la manifestation les 5 et 6 décembre 2018.

Logement communal : situé 364 rue de Mirecourt, sera libre à compter du 1^{er} novembre 2019.

Installation de l'Abbé Pierre Jean DUMENIL : le 17 novembre 2019 lors de la messe à Girancourt.

Analyse d'eau : la dernière est conforme.

Blason de Darnieulles : au sommet du Mont Blanc avec Jacky Parisot

Dépôt d'ordures : découvert au Chantot. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie

Nid de guêpes : les pompiers sont intervenus à la Salle des Fêtes pour enlever un gros nid de guêpes.

Sécheresse : de nombreuses personnes viennent en mairie pour demander l'état de catastrophe naturelle car leurs maisons se fissurent suite aux grosses chaleurs de cet été.

Salon des collectionneurs : le 5 et 6 octobre à la salle des fêtes

Inscriptions lots de nettoyage : possible en mairie à compter de ce jour.

Repas CCAS : à Uxegney le 27 octobre 2019.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 7 novembre 2019 à 20h30

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h00.